

Questions orales

Nous pouvons parler ici de mauvaise foi. La question qui demeure se situe-t-elle au niveau de l'ambassadeur ou à celui du ministre?

* * *

[Traduction]

LE PRÉSIDENT DU COMITÉ DE LA JUSTICE

M. Jack Ramsay (Crowfoot, Réf.): Monsieur le Président, l'histoire va-t-elle se répéter? Le député de Notre-Dame-de-Grâce perdra-t-il son poste de président du Comité permanent de la justice? Assisterons-nous à cet exercice lâche et honteux du pouvoir?

Le limogeage attendu du président du Comité permanent de la justice et des affaires juridiques sera un autre exemple des promesses non tenues du gouvernement qui avait laissé entendre qu'il y aurait plus de votes libres à la Chambre des communes. Il s'agira là d'une démonstration éclatante du peu de cas que le gouvernement fait des principes de la démocratie.

Je n'épouse pas les idéologies politiques du député, mais j'ai du respect pour lui en sa qualité de président du Comité de la justice où il a su faire preuve de beaucoup d'équité et de talents dans l'exercice de ses fonctions, notamment durant les travaux consacrés au projet de loi sur le contrôle des armes à feu.

Un tel geste privera le Comité de la justice d'un président compétent et expérimenté, une perte qui sera vivement ressentie par les députés qui siègent de ce côté-ci et par tous les membres du Comité de la justice.

* * *

LES ÉLECTIONS EN ONTARIO

Mme Sue Barnes (London-Ouest, Lib.): Monsieur le Président, les Ontariens commencent à bien comprendre la politique ultra-conservatrice de Mike Harris. Sa promesse en l'air au sujet d'une réduction de 30 p. 100 de l'impôt sur le revenu est une insulte à l'intelligence des gens de la province. Comment entend-il, d'une part, baisser énormément les impôts et, d'autre part, équilibrer le budget, sans pour autant sabrer dans les services essentiels? Il ne le dit pas.

Mike Harris trompe les Ontariens, en exploitant sans vergogne le mécontentement des gens après cinq années de gouvernement néo-démocrate, en s'en servant comme prétexte pour démanteler des programmes progressistes et essentiels que les libéraux de tout le pays ont aidé à mettre sur pied.

Il n'y a qu'un seul véritable choix pour les électeurs de l'Ontario. Lyn McLeod a bien montré qu'elle entendait défendre les intérêts des Ontariens en proposant des changements réalistes et applicables, des réductions d'impôts réalistes pour stimuler la création d'emplois et un budget équilibré en quatre ans, ainsi qu'en s'engageant fermement à réduire de 3,5 millions de dollars les dépenses gouvernementales, tout en maintenant le financement de l'éducation et de la santé.

LES ÉLECTIONS EN ONTARIO

M. Andy Mitchell (Parry Sound—Muskoka, Lib.): Monsieur le Président, demain, les Ontariens iront voter pour élire un nouveau gouvernement.

Les libéraux ont promis de ne pas accroître les impôts, mais d'équilibrer le budget provincial en quatre ans. Ils ont soumis un plan réfléchi et prudent qui tient compte de la responsabilité financière du gouvernement, ainsi que de la responsabilité sociale qui lui incombe de ne pas faire supporter le fardeau de la réduction du déficit aux gens les plus défavorisés dans notre société.

• (1415)

On peut toujours s'engager à ne pas accroître l'impôt sur le revenu des particuliers, mais il est irresponsable de réduire de façon marquée ces impôts lorsqu'on est confronté à un énorme déficit. En 1981, Ronald Reagan nous a montré ce qui se produit lorsqu'on diminue les impôts sans avoir un bon plan économique. Les riches s'enrichissent davantage, les dettes augmentent et la classe moyenne s'appauvrit.

Les Ontariens savent pertinemment qu'on ne peut diriger la province en n'ayant recours qu'à de simples astuces et qu'on doit faire preuve de leadership. Nous pourrions compter sur Lyn McLeod et les libéraux à cet égard.

QUESTIONS ORALES

[Français]

LE CRTC

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition, BQ): Monsieur le Président, hier, le président du CRTC, M. Keith Spicer, a stigmatisé les décrets que le gouvernement fédéral s'appête à adopter concernant la distribution d'émissions de télévision par satellite. Il a qualifié ces décrets d'illégaux et a dénoncé leur «effet rétroactif sans précédent» de même que leur «caractère incroyablement détaillé». M. Spicer considère que l'intervention gouvernementale mine l'indépendance et l'intégrité du CRTC et pourrait mener à de l'ingérence politique dans son fonctionnement.

Ma question s'adresse au premier ministre. Notant que M. Spicer a éprouvé hier le besoin de rappeler que les pouvoirs confiés au gouvernement en matière de communications n'ont pas pour but de lui permettre de favoriser certains amis, le premier ministre admettra-t-il que ces déclarations du président du CRTC remettent en cause l'intégrité du gouvernement dans le dossier de la radiodiffusion directe par satellite?

[Traduction]

L'hon. John Manley (ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, il convient de présenter les choses très clairement. Le gouvernement a suivi un processus très bien établi dans la Loi sur la radiodiffusion. Nous avons déposé une directive au Parlement.